



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

NOS FORMATIONS

Chercher une formation, demande de devis, inscription et paiement en ligne :

formations.protection-civile.org

Un service accessible 24/24 7/7 100% en ligne pour un service de qualité et une rapidité dans vos démarches administratives

Vous ne trouvez pas une formation ?

Nous pouvons concevoir une formation personnalisée à votre besoin, contactez nous à

formation@protection-civile.org

Votre association de Protection Civile :

Protection Civile de Charente-Maritime

formation@protection-civile-17.org

05.79.97.98.27



- 4 Présentation de la Protection Civile
- 5 Présentation des formations
- 6 Présentation des missions sociales
- 7 Présentation des missions opérationnelles

8 Formations tout public

- 9 Initiation à la défibrillation
- 10 Gestes qui sauvent
- 11 Prévention et secours civiques de niveau 1
Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue

12 Formations d'entreprises

- 13 Sauveteur secouriste du travail
Formation initiale ou allégée
- 14 Sauveteur secouriste du travail
Maintien et actualisation des compétences (MAC)
- 15 Acteur prévention secours aide et soins à domicile formation initiale
- 16 Acteur prévention secours aide et soins à domicile
Maintien et actualisation des compétences (MAC)

17 Formations spécialisées

- 18 Premiers secours en équipe de niveau 1
Formation initiale
- 19 Premiers secours en équipe de niveau 1
Formation continue
- 20 Premiers secours en équipe de niveau 2
Formation initiale

- 21 Premiers secours en équipe de niveau 2
Formation continue
- 22 Risques majeurs et gestion de crise
- 23 Equipier de Première Intervention
- 24 Secourisme canin de niveau 1
Formation initiale

25 Formations aquatiques

- 26 Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
- 27 Surveillance et sauvetage aquatique eaux intérieures
- 28 Surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral

29 Formations de formateurs

- 30 Pédagogie initiale et commune de formateur
- 31 Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques
Formation initiale de formateurs PSC
- 32 Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques
Formation continue de formateurs PSC
- 33 Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours
Formation continue de formateurs PS
- 34 Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours
Formation continue de formateurs PS



35 Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs
Formation initiale de formateur de formateurs

Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs
36 Formation continue de formateur de formateurs

37 Conception et encadrement d'une action de formation

38 Formation initiale allégée de formateur en sauvetage-secourisme du travail
Formation initiale allégée de formateur SST

39 Formateur en sauvetage secourisme du travail
Formation initiale de formateur SST

Formateur sauvetage-secourisme du travail
40 Maintien et actualisation des compétences

41 Conditions générales de vente

Présentation de la Protection Civile

La Fédération Nationale de Protection Civile est une association agréée de Sécurité Civile et reconnue d'utilité publique et a trois missions principales :

AIDER

Mise en place des maraudes au profit des personnes les plus démunies, déclenchement lors de plans grand froid, collectes de produits de première nécessité.

SECOURIR

Mise en place de dispositifs de secours à l'occasion des manifestations culturelles ou sportives (Festivals, concerts, carnivals, salons, festivités, etc..) et mise en place de véhicule de secours auprès des services de secours publics territoriaux (Sapeurs-Pompiers et SAMU).

FORMER

Centres de formation départementaux pour réaliser les formations pour le grand public, les entreprises, collectivités locales, établissements publics...

Présentation des formations

La Fédération Nationale de Protection Civile propose des formations liées aux premiers secours et à la sécurité au travail. Plus 128 000 personnes sont formées chaque année par nos réseaux de formateurs.

La protection civile c'est :

- Une association agréée de sécurité civile, reconnue d'utilité publique ;
- Agréée par le Ministère de l'Intérieur pour les formations aux premiers secours et formateurs (PSC 1, PSE 1, PSE 2, BNSSA, SSA en eaux intérieures et littoral) ;
- Un organisme de formation déclaré auprès de la DIRECCTE Île-de-France, certifié Datadock, et habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (I.N.R.S)



Le service formation repose sur plusieurs organes afin de vous proposer des formations adaptées à vos besoins :

- La coordination nationale de formation en charge du développement de la formation mais aussi du lien entre les départements et la fédération
- L'Équipe Pédagogique Nationale (EPN) pour l'ingénierie pédagogique
- La direction de formation dans chaque département applique les consignes de la coordination nationale et dirige son équipe départementale.

Les compétences de nos formateurs sont suivies en temps réel grâce à notre plateforme de gestion.





Présentation des actions sociales

Présents dans nos territoires, nos bénévoles réalisent des maraudes auprès des personnes les plus démunies afin de leur venir en aides.

Pour 2019, c'est plus 1 521 maraudes effectuées.

Présentation des postes de secours

La Fédération Nationale de Protection Civile dispose d'un agrément de sécurité civile qui lui permet d'assurer les dispositifs prévisionnels de secours.

En 2019, nos 32 000 bénévoles ont réalisé 18 829 missions (soit 1 413 572 heures). Ils ont également réalisé plus de 1 728 gardes au profit des services de secours publics



Photo Protection Civile de Loire Atlantique



LES FORMATIONS TOUS PUBLICS

FORMATION TOUS PUBLICS

INITIATION À LA DÉFIBRILLATION

 55 minutes

 AMD



OBJECTIFS :

Répondre efficacement aux besoins de formation de tout public :

- Acquérir des connaissances essentielles à la prise en charge d'une victime présentant un arrêt cardiaque ;
- Mettre en oeuvre un défibrillateur automatisé externe ;
- Apprendre à pratiquer les gestes de base de la réanimation cardio pulmonaire.

Cette formation permet d'appréhender l'utilisation d'un défibrillateur et d'être capable d'effectuer des compressions thoraciques.

– AU PROGRAMME

- Qu'est-ce-qu'un arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
- Que faire devant un arrêt cardiaque ?
- Apprentissage sur l'utilisation d'un défibrillateur.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissages des gestes

– COMPLÉTER MA FORMATION

Gestes qui sauvent (GQS) qui sensibilisent la population aux gestes de premiers secours pour permettre au plus grand nombre de citoyens de devenir le premier maillon de la chaîne des secours et ainsi de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) qui vise à inculquer la maîtrise des gestes de premiers secours. Indispensables pour sauver des vies en cas de malaise ou d'arrêt cardiaque par exemple.

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur pour 12 stagiaires maximum



Durée

35 à 55 minutes



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



Pré-requis

Aucun



Formation Continue

Non obligatoire



Qualifications des formateurs

Formateurs SST
PAE F PSC / PS
Professionnels de santé



Textes officiels

Recommandations sur l'arrêt cardiaque et l'utilisation du DAE de la DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter formation@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

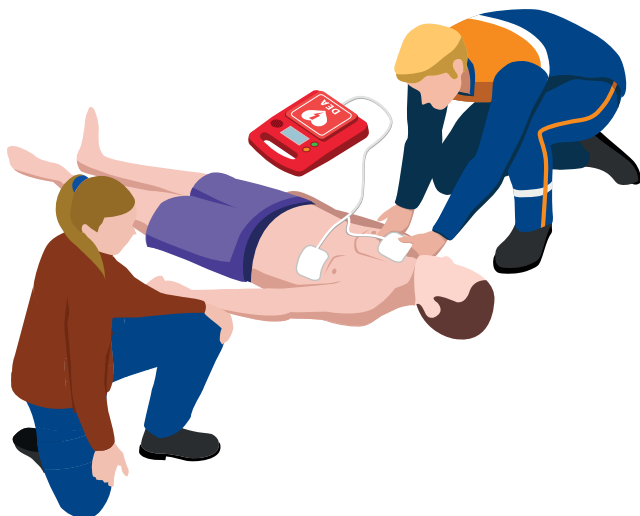
– CONDITIONS DE VALIDATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

GESTES QUI SAUVENT

 **2 heures**

 **GQS**



OBJECTIFS :

- Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne.
- Transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention.
- Réagir face à une hémorragie externe.
- Installer la victime dans une position d'attente adaptée.
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque.
- Utiliser un défibrillateur automatisé externe.

- AU PROGRAMME

- Protection (dont l'attaque terroriste)
- Alerte
- Conduite à tenir face à un saignement abondant
- Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
- Victime qui a perdu connaissance et respire

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés traditionnels et participatifs
- Démonstration en miroir
- Études de cas
- Ateliers de répétition du geste
- Mises en situation

- COMPLÉTER MA FORMATION

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Pour approfondir les connaissances et compétences acquises par votre formation GQS, pour valoriser votre profil professionnel (petit plus sur le CV), ou pour l'accès à certains métiers nécessitant le PSC1.

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Pour devenir un acteur majeur de votre entreprise, chargé de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et de mettre en oeuvre des actions de prévention.

- INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur pour 15 participants



Durée

2 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Pré-requis

Tout public à partir de 10 ans



Formation Continue

Non obligatoire



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PSC / PAE F PS

Formateur SST

Majeur, titulaire du PSC1 datant de moins de 3 ans



Textes officiels

Arrêté du 30 Juin 2017

Guide pédagogique et technique DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org

ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Participer à l'intégralité de la formation.

- ATTESTATION

Attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dont le modèle est conforme aux recommandations du ministre chargé de la sécurité civile.

FORMATION TOUS PUBLICS

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 **7 heures**

 **PSC1**



OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

- AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux populations et protection du citoyen

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-ménages
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

- CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

- INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur



Durée

Présentiel : 7 heures

Hybride : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel

FC : 3 heures minimum



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



Pré-requis

Âge minimum : 10 ans



Formation Continue

Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans



Qualifications des formateurs

Formateurs SST

PAE F PSC / PAE F PS



Textes officiels

Arrêté du 24/07/2011

Recommandations PSC1 DGSCGC

RIFC PSC1 FNPC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org

ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.



LES FORMATIONS D'ENTREPRISES

FORMATION D'ENTREPRISE

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale ou allégée

 **14 heures**

 **FI SST**



OBJECTIFS :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

– AU PROGRAMME

- Cadre juridique de l'intervention du SST
- Réalisation d'une protection adaptée
- Examen de la victime, mise en oeuvre de l'action, résultat visé
- Alerte et organisation des secours en entreprise
- Rôle du SST et organisation de la prévention en entreprise
- Mise en oeuvre des compétences, protection et action de prévention
- Plan d'organisation de la prévention et information
- Ajustement du secours aux victimes

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et interactifs
- Cas concrets
- Mise à disposition de documents supports

– SST ALLÉGÉ

Une formation SST allégée peut être proposée aux candidats détenteurs des titres, certificats ou diplômes suivants : **l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2), PSE 1 ou PSE 2 ou PSC1 datant de moins de 2 ans**. L'allègement de formation est défini contractuellement en amont de la formation, en définissant préalablement les compétences et connaissances objets d'apports et mise en pratique. Les conditions de validation du SST allégé restent les mêmes que pour le SST complet.

– INFORMATIONS PRATIQUES



Encadrement

Formateur SST à jour de MAC



Participants

4 à 10 personnes par session



Durée

14 heures en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Aucun



Formation Continue

Faire MAC SST (7h) dans les 24 mois suivant la délivrance du certificat



Qualifications des formateurs

Formateurs SST



Textes officiels

Document de référence de l'INRS en vigueur
Déroulé pédagogique SST



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Suivre la totalité de la formation (sauf pour les participants à un SST allégé), et satisfaire à l'intégralité des épreuves certificatives.

– ATTESTATION

Délivrance du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et d'une attestation de fin de formation.

FORMATION D'ENTREPRISE

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et actualisation des compétences (MAC)

 7 heures

 MAC SST



OBJECTIFS :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

– AU PROGRAMME

- Évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
- Révision des gestes d'urgence.
- Actualisation de la formation : aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Tour de table
- Étude de cas d'amorçage
- Démonstration
- Exposés
- Mises en situation
- Visionnage de séquences
- Écoute de décryptage de messages d'alerte

– INFORMATIONS PRATIQUES



Encadrement

Formateur SST à jour de MAC



Participants

4 à 10 personnes par session



Durée

7 heures en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Certificat SST



Formation Continue

Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs

Formateurs SST



Textes officiels

Document de référence de l'INRS en vigueur



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

La certification se déroule sur deux épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux de la grille de certification des compétences définie par l'INRS.

À l'issue de l'évaluation, un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré, pour une validité de 24 mois.

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS AIDE ET SOINS À DOMICILE

Formation initiale

🕒 32 heures

🏠 APS ASD



Objectifs :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure.
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
- Intervenir face à une situation d'accident du travail ;

- AU PROGRAMME

PRÉVENTION :

- **Se situer comme un acteur de prévention** pour soi, pour sa structure.
- **Identifier les risques de son secteur d'activité**, de son métier, pour agir en prévention.
- **Observer et analyser une situation de travail.**
- **Proposer des améliorations** de la situation de travail.
- **Remonter l'information** aux personnes concernées.
- **Identifier les enjeux** d'un accompagnement.
- **Séquencer les déplacements naturels** permettant de se mouvoir.
- **Analyser la situation** d'un accompagnement.
- **Caractériser les aides techniques** au regard des situations d'accompagnement.
- **Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse** en prenant soin de la personne aidée et de soi.

SECOURS :

- **Situer son rôle de SST** dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- **Protéger de façon adaptée.**
- **Examiner la victime.**
- **Garantir une alerte** en favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- **Secourir la (les) victime(s)** de manière appropriée.

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation-action permettant le transfert direct des compétences sur le lieu de travail, sous forme d'itération entre poste de travail et temps de formation. Cela implique une coordination efficace entre le stagiaire APS ASD, le dirigeant, l'encadrement et/ou l'APS ASD et le formateur certifié.

- INFORMATIONS PRATIQUES



Encadrement

Formateur APS-ASD à jour de MAC



Participants

4 à 10 participants maximum par session



Durée

32 heures en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Aucun pré-requis



Formation Continue

Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs

Formateurs APS / ASD



Textes officiels

Document de référence de l'INRS en vigueur



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Suivre l'intégralité de la formation.

Satisfaire aux évaluations certificatives (voir document de référence).

- CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat APS-ASD valide 24 mois.

FORMATION D'ENTREPRISE

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS AIDE ET SOINS À DOMICILE

Maintien et actualisation des compétences (MAC)

 14 heures

 MAC APS ASD



Objectifs :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure.
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
- Intervenir face à une situation d'accident du travail.

- AU PROGRAMME

PRÉVENTION :

- Se situer comme un acteur de prévention pour soi, pour sa structure.
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention.
- Observer et analyser une situation de travail.
- Proposer des améliorations de la situation de travail.
- Remonter l'information aux personnes concernées.
- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

SECOURS :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Garantir une alerte en favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Démonstration commentée et justifiée
- Exposés théoriques et participatifs
- Temps réflexifs sur ses pratiques
- Mises en situation

- INFORMATIONS PRATIQUES



Encadrement

Formateur APS-ASD à jour de MAC



Participants

de 4 à 10 personnes par session



Durée

14 heures en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Être titulaire d'un certificat ASP-ASD, délivré à l'issue d'une formation initiale intégrant les nouvelles compétences ALM ou d'une formation complémentaire ALM.



Formation Continue

Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs

Formateurs APS / ASD



Textes officiels

Document de référence de l'INRS en vigueur



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département

Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Suivre l'intégralité de la formation.

Satisfaire aux évaluations certificatives (voir document de référence).

- CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat APS-ASD valide 24 mois.

A photograph showing three firefighters in orange and blue uniforms, wearing white face masks, in a training room. One firefighter is kneeling and holding a white document, while another stands next to him, pointing at it. A third firefighter is visible in the background. The room has whiteboards and training equipment like orange bags and blue balloons on a table.

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1

Formation initiale

 35 heures

 FI PSE 1



OBJECTIFS :

Savoir porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5719](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Cadre juridique : rôles et missions
- Protection et sécurité
- Hygiène et asepsie
- Les bilans
- Urgences vitales
- Obstruction aiguë des voies aériennes
- Hémorragies externes
- Malaises
- Principes de manutention
- Les traumatismes de la peau : plaies, brûlures et membres
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque
- Situations de nombreuses victimes

– ÉQUIVALENCE

Les personnes validant leur PSE 1 sont titulaires, par équivalence, du Certificat de compétences de «citoyen de sécurité civile» (PSC1)

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances
- Ateliers d'apprentissage de gestes
- Mises en situation opérationnelle
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

35 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, et autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale



Formation Continue

6 heures de formation continue obligatoire par an conformément à l'arrêté en vigueur



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC PS FNPC / Scénario Pédagogique
Recommandations PS DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Suivre l'ensemble de la formation PSE 1.
- Valider tous les gestes techniques et compétences de la grille certificative au moins une fois.
- Valider 2 fois le critère de reconnaissance d'une détresse vitale.

– CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste.

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1

Formation continue

 **6 heures**

 **FC PSE 1**



OBJECTIFS :

Savoir porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

- AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme de la DGSCGC

- NOTE

Afin d'être au plus près des besoins des participants et pour prendre en compte les évolutions réglementaires, ce programme est repris en intégralité, complété ou allégé, sur base des recommandations du ministère de l'Intérieur.

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé traditionnel et participatif
- Remue-ménages
- Démonstrations
- Étude de cas
- Ateliers d'apprentissage de gestes,
- Mises en situation
- Techniques d'écoute active et de questionnement

- INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur de 6 à 12 participants
2 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

6 heures minimum



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, et autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale



Formation Continue

Une session de 6 heures par an de formation continue obligatoire pour garder le titre de secouriste



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

Programme établi par la DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Suivre l'ensemble de la formation.

Réussir les épreuves de renouvellement de certification.

- ATTESTATION

Attestation de formation continue PSE 1.

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2

Formation initiale

 28 heures

 FI PSE 2



OBJECTIFS :

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5720](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Cadre juridique : rôles et missions
- Souffrance psychique et comportements inhabituels
- Protection et sécurité
- Révision des bilans
- Affections spécifiques
- Relevages
- Atteintes circonstanciées
- Immobilisations
- Brancardage

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé traditionnel et participatif
- Remues-ménages
- Démonstrations
- Études de cas
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

28 heures de face à face pédagogique soit 4 journées de formation



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours



Pré-requis

Tout public âgé de 16 ans et plus, autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale, et détenteur du PSE1 à jour de formation continue



Formation Continue

6 heures de formation continue par an conformément à l'arrêté en vigueur



Qualifications des formateurs

Formateur PAE F PS à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC PS FNPC, scénario pédagogique, recommandations PS DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir suivi l'intégralité de la formation PSE 2.
- Avoir satisfait aux temps d'évaluation sommative et formative.
- Avoir validé l'ensemble des compétences de la grille certificative au moins une fois.
- Titulaire du PSE1.

– CERTIFICAT

Délivrance d'un certificat de compétence d'équiper secouriste.

FORMATION SPÉCIALISÉE

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2

Formation continue

 6 heures FC PSE 2**OBJECTIFS :**

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

– AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme de la DGSCGC

– NOTE

Afin d'être au plus près des besoins des participants et pour prendre en compte les évolutions réglementaires, ce programme est repris en intégralité, complété ou allégé, sur base des recommandations du ministère de l'Intérieur.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé traditionnel et participatif
- Remues-ménages
- Démonstration
- Etudes de cas
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Techniques d'écoute active et de questionnement

– INFORMATIONS PRATIQUES

**Participants**

1 formateur de 6 à 12 participants
2 formateurs de 13 à 18 participants

**Durée**

6 heures

**Coût**

Nous consulter

**Lieu de formation**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en oeuvre**

8 jours

**Pré-requis**

Tout public âgé de 16 ans et plus, autorisé par ses parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale, titulaire du certificat de compétence d'«Équiper secouriste» (PSE2)

**Formation Continue**

6 heures de formation continue par an obligatoires pour garder le titre d'équipier secouriste

**Qualifications des formateurs**

Formateur PAE F PS à jour de formation continue

**Textes officiels**

Programme établi par la DGSCGC

**Délais d'accès**

Variables : contacter la Protection Civile de votre département

**Handicap**

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Avoir suivi l'ensemble de la formation PSE 2.

Réussir les épreuves d'évaluation.

– ATTESTATION

Délivrance d'une attestation de formation continue PSE2.

FORMATION SPÉCIALISÉE

RISQUES MAJEURS ET GESTION DE CRISE

 14 heures

 RMGC



OBJECTIFS :

- Identifier votre rôle et votre place face aux risques majeurs.
- Connaître la notion des risques majeurs et en donner la définition.
- Identifier les risques majeurs sur votre commune
- Prendre en compte ces risques majeurs tout au long de votre mandat.
- Préparer votre commune et ses habitants aux risques majeurs.

– AU PROGRAMME

MODULE THÉORIQUE :

- Les risques majeurs
- La réglementation
- Le rôle du maire face aux risques
- La crise : avant, pendant, après
- L'organisation des secours en France
- Le PCS, le PICS, qu'est-ce que c'est ?
- Le retour d'expérience
- Les outils de la gestion de crise
- Préparer sa commune

MODULE PRATIQUE :

- Situations de mises en œuvre

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Exposé
- Travaux de sous-groupe
- Mises en situation pédagogiques simulées

– POUR QUI

Cette formation s'adresse à différents types de publics : Élus, cadres et agents techniques des collectivités, personnels intervenant dans le milieu scolaire et périscolaire (atsem, cantiniers, animateurs, personnels d'entretien....), universités, hôpitaux, établissements de santé, industriels, membres des CHSCT, services de secours, etc

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

15 à 20 personnes par session



Durée

14 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Néant



Formation Continue

Néant



Qualifications des formateurs

Expert dans la gestion de crise



Textes officiels

Guide ORSEC
Dossier départemental des risques majeurs
Réserve communale de sécurité civile



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– ATTESTATION

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

FORMATION SPÉCIALISÉE

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

 **7 heures** **EPI****OBJECTIFS :**

- Identifier les différentes personnes chargées de l'évacuation et donner leurs missions et rôles.
- Connaître le rôle et missions de l'équipier de première intervention.
- Transmettre une alerte auprès des secours.
- Identifier les différents effets de l'incendie.
- Connaître la composition du triangle du feu et énumérer les différentes classes de feu.
- Utiliser différents moyens d'extinction.
- Connaître les signaux d'alerte et reconnaître les cheminements d'évacuation afin de guider les personnels présents en toute sécurité.
- Mettre en oeuvre la lecture d'un plan d'évacuation.

– AU PROGRAMME

- Désignation du personnel et connaissance de leurs missions
- Rôle et missions
- Alerte des secours
- Effet de l'incendie sur l'Homme
- Le feu
- Maîtriser l'utilisation des moyens de première intervention
- Le signal et le cheminement pour évacuer
- Le plan d'évacuation

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES –

- Remue-méninges pédagogique
- Immersion
- Travail de groupe
- Photo-expression
- Etude de cas
- Exposés
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES

**Participants**

10 personnes par session

**Durée**

7 heures

**Coût**

Nous consulter

**Lieu de formation**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en oeuvre**

1 mois minimum

**Pré-requis**

Néant

**Formation Continue**

Néant

**Qualifications des formateurs**

PAE F EPI

**Textes officiels**

Référentiel Interne de Formation et de Certification de la Pédagogie Appliquée à l'emploi de Formateur EPI.

**Délais d'accès**

Variables : contacter la Protection Civile de votre département

**Handicap**Contacter handicap@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences d'Équipier de Première Intervention est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, à l'extinction sur un bac à feu et à un exercice d'évacuation.

FORMATION SPÉCIALISÉE

SECOURISME CANIN DE NIVEAU 1

Formation initiale

 7 heures

 SCN1



OBJECTIFS :

- Assurer les gestes de premiers secours sur son propre chien.
- Savoir transporter son animal vers le spécialiste de santé sans aggraver son état général.
- Gérer l'état d'urgence lorsqu'on est seul.

– AU PROGRAMME

- Connaître les objectifs et conditions de réalisation de la formation Secours Canin de niveau 1
- Observer les marqueurs anatomiques de son propre chien
- Protéger, alerter, et poser un lien ou muselière à son propre chien
- Prendre en charge son propre chien s'il présente un malaise et effectuer un dégagement d'urgence
- Agir en toute sécurité sur son propre chien s'il présente une plaie
- Agir face à son chien qui présente une brûlure ou un accident oculaire
- Agir face à son chien s'il présente un traumatisme
- Agir sur son propre chien s'il présente une obstruction des voies aériennes
- Agir sur son chien s'il présente une perte de connaissance
- Agir sur son propre chien s'il présente un arrêt cardiaque
- Agir sur son chien s'il présente une hémorragie
- Agir sur son propre chien s'il présente une maladie infectieuse, une envenimation, une intoxication
- Composer sa trousse de secours canin.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Exposé interactif en lien avec la production de groupe
- Étude de cas d'amorçage
- Remue-méninges pédagogique
- Atelier d'apprentissage (sur peluche ou mannequin)
- Arbre décisionnel
- Carrousel
- Démonstration commentée
- Information

– INFORMATIONS PRATIQUES



Encadrement

1 formateur pour 10 participants



Durée

7 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

8 jours minimum



Pré-requis

Néant



Formation Continue

Pas de formation continue



Qualifications des formateurs

Pédagogie Initiale Commune de Formateur
Formateur en Secours Canin de niveau 1



Textes officiels

Néant



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Participer à toutes les phases de la formation ; réaliser tous les gestes de premiers secours lors de ces phases.

– ATTESTATION

Attestation de formation aux Premiers Secours Canin grand public.



LES FORMATIONS AQUATIQUES

FORMATION AQUATIQUE

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

⌚ Variable

BNSSA



OBJECTIFS :

Savoir assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

– AU PROGRAMME

- Rôle et sa mission
- Mise en œuvre du matériel susceptible d'être utilisé
- Respect du cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique
- Évaluation des risques spécifiques au milieu aquatique
- Identification des différents risques liés aux pratiques et adoption des attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adoption d'une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas d'amorçage
- Remue-méninges pédagogique
- Exposés
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 2 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 24 participants



Durée

Variable en fonction du niveau aquatique de chacun



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou vos locaux / Piscine



Délai de mise en oeuvre

2 mois minimum



Pré-requis

Pour passer le BNSSA, le jour de l'examen : il faut être titulaire du PSE1 à jour de formation continue, être âgé d'au moins 17 ans, et présenter un certificat médical datant de moins de 3 mois



Formation Continue

Repasser les épreuves 1 à 3 tous les 5 ans



Qualifications des formateurs

Être Maître Nageur Sauveteur (MNS) accompagné d'un BNSSA ou d'un PAE F SAMN, et d'un PAE F PS pour la partie secourisme



Textes officiels

BNSSA arrêté du 23 janvier 1979 modifié



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org

– CONDITIONS DE VALIDATION

1. Parcours de sauvetage de 100 m,.
2. Parcours de sauvetage de 250 m,.
3. Assistance à personne en difficulté.
4. Questions à Choix Multiples.

– CERTIFICAT

Délivrance du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.

FORMATION AQUATIQUE

SURVEILLANCE ET SAUVETAGE AQUATIQUE EN EAUX INTÉRIEURES

 14 heures

 FI SSA EI



OBJECTIFS :

- Savoir appréhender les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignades en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception du littoral.
- Savoir s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif.
- Savoir mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés.
- Savoir piloter les embarcations nautiques motorisées (option).

– AU PROGRAMME

- Rôle et mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
- Réalisation d'une analyse des risques particuliers présents sur sa zone
- Développement des actions de préventions adaptées aux risques et pratiques sur sa zone
- Participation à un dispositif de surveillance, en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées, éventuellement associées à des matériels spécifiques
- Participation à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques
- Réalisation des gestes de premiers secours adaptés.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas d'amorçage
- Remue-méninges pédagogique
- Exposés
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 8 participants
3 formateurs de 9 à 16 participants
4 formateurs de 17 à 24 participants



Durée

14 heures de formation, plus 7 heures pour la compétence optionnelle



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Être titulaire du permis bateau pour l'option pilotage.
Certificat médical de moins de 3 mois.



Formation Continue

Formation continue de 6 heures tous les 3 ans.



Qualifications des formateurs

PAE F SAMN à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC SSA et référentiel des techniques et des procédures



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Respecter les pré-requis à date de certification.
- Suivre l'intégralité de la formation.
- Réaliser l'intégralité des temps d'évaluation formative.
- Réaliser l'intégralité des temps d'évaluation sommative sur les séquences d'apprentissage et mises en situation.

– CERTIFICAT

Certificat de compétences de «surveillant-sauveteur aquatique — eaux intérieures».

FORMATION AQUATIQUE

SURVEILLANCE ET SAUVETAGE AQUATIQUE SUR LE LITTORAL

 **28 heures**

 **FI SSA L**



OBJECTIFS :

- Savoir appréhender les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignades en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés.
- Savoir s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif ;
- Savoir mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés.
- Savoir piloter les embarcations nautiques motorisées (option).

– AU PROGRAMME

- Rôle et mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
- Réalisation d'une analyse des risques particuliers présents sur sa zone
- Développement des actions de préventions adaptées aux risques et pratiques sur sa zone
- Participation à un dispositif de surveillance, en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées, éventuellement associées à des matériels spécifiques
- Participation à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques
- Réalisation des gestes de premiers secours adaptés.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Étude de cas d'amorçage
- Remue-méninges pédagogique
- Exposés
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 8 participants
3 formateurs de 9 à 16 participants
4 formateurs de 17 à 24 participants



Durée

28 heures de formation, plus 7 heures pour la compétence optionnelle



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre

1 mois minimum



Pré-requis

Être titulaire du permis bateau pour l'option pilotage.
Certificat médical de moins de 3 mois.



Formation Continue

6 heures tous les 3 ans



Qualifications des formateurs

PAE F SAMN à jour de formation continue



Textes officiels

RIFC SSA et référentiel des techniques et des procédures



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org

– CONDITIONS DE VALIDATION

- Respecter les pré-requis à date de certification.
- Suivre l'intégralité de la formation.
- Réaliser l'intégralité des temps d'évaluation formative.
- Réaliser l'intégralité des temps d'évaluation sommative sur les séquences d'apprentissage et mises en situation.

– CERTIFICAT

Certificat de compétences de «surveillant-sauveteur aquatique — littoral».



LES FORMATIONS DE FORMATEURS

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

 **35 heures** **PIC F****OBJECTIFS :**

Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel. La formation regroupe les bases de la pédagogie et sert de tronc commun dans le but de suivre des modules adaptés à l'unité que le futur formateur souhaite encadrer.

– AU PROGRAMME

- Évaluer le niveau de connaissances et celles restant à acquérir par les apprenants
- Utiliser des supports pédagogiques
- Démontrer et justifier les techniques, les procédures et l'usage du matériel
- Organiser l'apprentissage des apprenants
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
- Placer l'apprenant dans une situation de travail
- Suivre un référentiel et adapter les activités
- Évaluer l'apprenant
- S'autoévaluer dans son rôle de formateur
- Établir une communication dans le cadre de la formation
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi
- Gérer la mise en place d'une formation
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage
- Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Étude de cas d'amorçage
- Exposé
- Démonstration en temps réel
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES

**Participants**

5 à 10 stagiaires par session

**Durée**

35 heures

**Coût**

Nous consulter

**Lieu de formation**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en oeuvre**

3 mois minimum

**Pré-requis**

Être majeur

**Formation Continue**

Néant car liée aux formations dites PAE

**Qualification**

FDF à jour de FC et CEAF

**Textes officiels**

RIFC PIC F de la FNPC

**Délais d'accès**

Variables : contacter la Protection Civile de votre département

**Handicap**Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Une attestation de formation est délivrée par la FNPC aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies dans l'arrêté du 8 août 2012. Démontrer, lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Formation Initiale de Formateur PSC

 **28 heures**

 **FI PAE F PSC**



OBJECTIFS :

Être capable d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir, de mettre également en œuvre des techniques pédagogiques adaptées et de réaliser une évaluation des participants.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5722](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Évaluer le niveau de connaissance et celle restant à acquérir par les apprenants
- Utiliser des supports pédagogiques
- Démontrer et justifier les techniques, les procédures et l'usage du matériel
- Organiser l'apprentissage des apprenants
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
- Placer l'apprenant dans une situation de travail
- Suivre un référentiel et adapter les activités
- Évaluer l'apprenant
- S'auto-évaluer dans son rôle de formateur
- Établir une communication dans le cadre de la formation
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi
- Gérer la mise en place d'une formation
- Positionner le groupe en situation d'apprentissage
- Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe
- Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Étude de cas d'amorçage
- Exposé
- Démonstration en temps réel
- Mises en situation

– FORMER EN SST

Formation initiale allégée de formateur SST sur 4 jours, accessible aux titulaires de la PICF / PAE F PSC ou PS à jour de formation continue, du SST à jour de MAC et de l'autoformation gratuite sur le site de l'INRS (cf p.38)

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur de 5 à 10 participants
2 formateurs de 11 à 20 participants



Durée

28 heures



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

3 mois minimum



Pré-requis

Être titulaire de la PIC F / PSC 1 à jour depuis moins de 3 ans ou équivalent



Formation Continue

6 heures tous les ans



Qualification

FDF à jour de FC et CEAF



Textes officiels

RIFC PAE F PSC, RIFC PSC, recommandations PSC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter formation@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Valider l'ensemble des compétences.

– CERTIFICAT

Un certificat de compétences de formateur PSC sera établi à l'issue d'un jury d'examen convoqué par la préfecture.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Formation Continue de Formateur PSC

 **6 heures**

 **FC PAE F PSC**



OBJECTIFS :

Permettre de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

– AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme de la DGSCGC

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Étude de cas d'amorçage
- Exposé
- Démonstration en temps réel
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur de 5 à 10 participants
2 formateurs de 11 à 20 participants



Durée

6 heures minimum de face à face pédagogique



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

1 mois



Pré-requis

PAE F PSC



Formation Continue

6 heures minimum tous les ans



Qualification

FDF à jour de FC et CEAF



Textes officiels

RIFC PAE F PSC, RIFC PSC, recommandations PSC, arrêté en vigueur, programme établi par la DGSCGC



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Mises en situation pendant la journée.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Formation Initiale de Formateur PS

 35 heures

 FI PAE F PS



OBJECTIFS :

Permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours (PSE1 et PSE2).

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5721](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur
et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

- AU PROGRAMME

- Identifier les dispositions réglementaires, les composantes du RIFC PS et le rôle du formateur au cours de la formation
- Appréhender le système d'évaluation du PS et réaliser l'évaluation sommative du PS
- Utiliser les techniques pédagogiques spécifiques aux formations en premiers secours
- Préparer et mettre en œuvre des séquences du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE PIC F et en respect des techniques et procédures

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Débriefing
- QCM

- FORMER EN SST

Formation initiale allégée de formateur SST sur 4 jours, accessible aux titulaires de la PICF / PAE F PSC ou PS à jour de formation continue, du SST à jour de MAC et de l'autoformation gratuite sur le site de l'INRS (cf p.38)

- INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

2 formateurs de 6 à 12 participants
3 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

35 heures de face à face pédagogique



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

2 mois



Pré-requis

Être PSE 2 à jour de formation continue, être titulaire de la PIC F, avoir participé à un carrefour des techniques de 4 heures par niveau



Formation Continue

6 heures minimum tous les ans



Qualifications

FDF PS à jour de formation et CEAF



Textes officiels

RIFC PAE F PS, RIFC PS, recommandations PS, scenarii pédagogiques



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Valider l'ensemble des compétences.

- CERTIFICAT

Un certificat de compétences de formateur PS sera établi à l'issue d'un jury d'examen convoqué par la préfecture.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

Formation Continue de Formateur PS

 **6 heures**

 **FC PAE F PS**



OBJECTIFS :

Permettre de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale. Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

– AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme établi par la DGSCGC

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges pédagogique
- Étude de cas d'amorçage
- Exposé
- Démonstration en temps réel
- Mises en situation

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur de 6 à 12 participants
2 formateurs de 13 à 18 participants



Durée

6 heures minimum de face à face pédagogique



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

1 mois



Pré-requis

Détenir la PAE F PS



Formation Continue

6 heures minimum tous les ans



Qualification

FDF PS à jour de formation et CEAF



Textes officiels

RIFC PAE F PS, RIFC PS, scénarii pédagogique, recommandations PS, arrêté en vigueur, programme établi par la DGSCGC.



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Mises en situation pendant la journée.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS

Formation Initiale de Formateur de Formateurs

 **55 heures** **FI PAE FF****OBJECTIFS :**

Animer une formation de futurs formateurs.

Certification professionnelle

Code de la [fiche RS5723](#)

Certificateur : Ministère de l'Intérieur

et des Outre-Mer

Publié le 15-12-2021

– AU PROGRAMME

- Les rôles et missions d'un formateur de formateurs
- Mise en oeuvre des séquences pour former les formateurs PIC F
- Utilisation du référentiel PIC F
- Les règles de communication et de dynamique de groupe
- Connaissances des techniques pédagogiques PIC F, PAE PSC et PS
- Connaissances des différentes évaluations PIC F, PAE PSC et PS

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquences
- Débriefing
- QCM

– INFORMATIONS PRATIQUES

**Participants**

6 à 18 participants maximum

**Durée**

55 heures minimum

**Coût**

Nous consulter

**Lieu de formation**

Dans nos locaux ou dans les vôtres

**Délai de mise en oeuvre**

3 mois minimum

**Pré-requis**

Être titulaire de la PAE à jour de formation continue

**Formation Continue**

6 heures minimum tous les ans

**Qualification**

Membre EPN titulaire du FF et CEAF

**Textes officiels**

Référentiels Internes de Formation et de Certification

**Selon calendrier fédéral**Contacter formation@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1**Handicap**Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

QCM / Mises en situation pendant toute la période de formation / Travail en groupe.

FORMATION DE FORMATEUR

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR DE FORMATEURS

Formation Continue de Formateur de Formateurs

 **6 heures**

 **FC PAE FF**



OBJECTIFS :

- Mettre à jour les compétences lors de la formation initiale.
- Aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

– AU PROGRAMME

Variable en fonction du programme établi par la DGSCGC.

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- QCM

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

1 formateur pour 6 à 12 participants maximum



Durée

6 heures minimum



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

3 mois minimum



Pré-requis

Être titulaire de la PAE FDF à jour de formation continue



Formation Continue

6 heures minimum tous les ans



Qualification

Membre EPN titulaire du FDF et CEAF



Textes officiels

Référentiels Internes de Formation et de Certification



Selon calendrier fédéral

Contactez formation@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Mises en situation pendant la journée.

FORMATION DE FORMATEUR

CONCEPTION ET ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION

 **40 heures**

 **CEAF**



OBJECTIFS :

L'unité d'enseignement de « Conception et d'encadrement d'une action de formation » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires à :

- l'élaboration d'une action de formation à visée certificative ;
- l'encadrement d'une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

– AU PROGRAMME

- Identifier dans les textes réglementaires les rôles et missions du concepteur et sa position dans les filières de premiers secours
- Réaliser une analyse de besoin en formation pertinente à partir de besoins de terrains identifiés à partir d'une étude de cas
- Rédiger des objectifs de séquence pour servir de base à la rédaction d'une séquence pédagogique
- Concevoir une séquence de formation à partir d'un objectif jusqu'à la séance d'application et tous ses outils
- Coordonner une équipe, organiser un tutorat au sein des formations aux premiers secours
- Identifier les éléments de dynamique de groupe
- Concevoir des outils d'évaluations
- Identifier les différents temps d'une formation et leur spécificité en lien avec le cadre réglementaire

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Debriefing
- QCM

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

6 à 18 personnes maximum



Durée

40h minimum de face à face pédagogique



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

3 mois



Pré-requis

être titulaire de la formation « formateur de formateur » à jour de formation continue



Formation Continue

Aucune



Qualifications des formations

Membre EPN titulaire de la formation FDF et CEAF



Textes officiels

Arrêté du 17 Août 2012
Référentiel Interne de formation



Délais d'accès

Variables : contacter la Protection Civile de votre département



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

- QCM.
- Mises en situation pendant toute la période de formation.
- Travail en groupe.

FORMATION DE FORMATEUR

FORMATION INITIALE ALLÉGÉE DE FORMATEUR SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

Formation Initiale Allégée de Formateur

 **30 heures**

 **FIA F SST**



OBJECTIFS :

À la fin de la formation, le stagiaire sera en capacité d'animer une session initiale ou recyclage SST.

– AU PROGRAMME

Jour 1 :

- Accueil
- Présentation
- Diffusion et étude des documents de référence INRS
- Quiz sur le document de référence
- Quiz sur le guide des données techniques et conduites à tenir

Jour 2 :

- Quiz sur les référentiels d'activités et de compétences
- Quiz sur le référentiel de certification et grille de certification SST pour la formation et le MAC
- Construction et animation des séquences pédagogiques

Jour 3 :

- Méthodologie de projet – construction et présentation d'un projet SST

Jour 4 :

- Gestion de la partie administrative du SST via FORPREV Épreuve certification 1
- Épreuve certification 2
- Bilan du stage

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Débriefing
- QCM

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

5 à 10 personnes maximum



Durée

30h minimum en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

3 mois



Pré-requis

Être titulaire du SST à jour de MAC / être titulaire de la PAE F PS ou PAE F PSC / être en possession de l'attestation de base en prévention



Formation Continue

21 heures réparties sur trois jours tous les 36 mois



Qualification

Formateur de formateurs SST à jour de MAC



Textes officiels

Documents officiels de l'INRS



Selon calendrier fédéral

Contactez formation@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1



Handicap

Contactez handicap@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Mise en situation et évaluation selon les grilles certificatives.

FORMATION DE FORMATEUR

FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

Formation Initiale

 **56 heures**

 **FI F SST**



OBJECTIFS :

- Accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST, intégrer à sa démarche de prévention des risques professionnels.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation SST.

– AU PROGRAMME

- Appréhender la démarche prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation SST
- Accompagner l'entreprise dans son projet de formation SST en tenant compte de ses spécificités
- Assurer la promotion du dispositif SST
- Concevoir et organiser une action de formation SST
- Animer une séquence de formation SST en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation
- Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention

– MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Questions à la cantonade
- Exposé participatif
- Exercice d'application
- Questionnaire
- Travail en sous-groupes

– BON À SAVOIR

Conformément à l'arrêté du 8 août 2012, les titulaires d'un certificat de formateur SST sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement PICF (cf p.30). Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007, les titulaires du certificat de formateur SST, à jour de MAC, sont autorisés à dispenser le PSC1 sous l'égide des organismes de formation répondant aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992. Cette autorisation ne vaut pas équivalence à la PAE F PSC.

– INFORMATIONS PRATIQUES



Participants
5 à 10 participants



Durée
56 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
3 mois



Pré-requis
- Être titulaire du certificat SST en cours de validité
- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou validé l'auto-formation en ligne proposée par l'INRS.



Formation Continue
MAC tous les 36 mois



Qualification
Formateur de formateurs SST à jour de MAC



Textes officiels
Documents officiels de l'INRS



Selon calendrier fédéral
Contacter formation@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1



Handicap
Contacter handicap@protection-civile.org ou le 01 84 21 56 40, option 1

– CONDITIONS DE VALIDATION

Valider les critères de la grille de certification INRS.

– CERTIFICAT

Le certificat de Formateur en sauvetage secourisme du travail vous est délivré à l'issue de la formation.

FORMATION DE FORMATEUR

FORMATEUR SAUVETAGE- SECOURISME DU TRAVAIL

Maintien et actualisation des compétences

 **21 heures**

 **MAC F SST**



OBJECTIFS :

Mettre à jour ses compétences de formateur SST.

- AU PROGRAMME

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES :

- La réglementation, les procédures administratives
- Le contenu du programme SST
- Les différents référentiels (document de référence, manuel du formateur) – l'évaluation des SST

ASPECTS PÉDAGOGIQUES :

- La pédagogie spécifique à l'enseignement du SST
- Les mises en situation d'accident du travail simulées – les outils pédagogiques
- Développement de compétences

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés-débats
- Travaux de sous-groupes
- Mises en situation pédagogiques simulées

- INFORMATIONS PRATIQUES



Participants

5 à 10 personnes maximum



Durée

21 heures en présentiel



Coût

Nous consulter



Lieu de formation

Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre

3 mois



Pré-requis

Être titulaire du certificat de compétence de formateur SST



Formation Continue

Aucune



Qualification

Formateur de formateur SST à jour de MAC



Textes officiels

Documents officiels de l'INRS



Selon calendrier fédéral

Contacter formation@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40 option 1



Handicap

Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 84 21 56 40, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de Formateur de sauveteur secouriste du travail valable 36 mois.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales d'exécution des prestations (ci-après « les conditions générales ») s'appliquent aux divers travaux, prestations et services (ci-après « les Prestations ») rendus au titre des engagements acceptés par la Fédération Nationale de Protection Civile (ci-après « le Prestataire ») dans le cadre de la mise en oeuvre de formation qu'elle facture aux divers organismes (ci-après « le Client », « les Clients ») qui la sollicitent à cet effet.

La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), dont le siège social est situé au 14 Rue Scandicci, Tour ESSOR - 93500 Pantin, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE des Hauts-de-Seine sous le n° de déclaration d'activité 11/92/15763/92 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière.

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations de services « formations » conclues par le Prestataire auprès de ses Clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Elles sont complétées par une convention que le Client s'engage à respecter et forment avec celle-ci un tout indivisible.

ARTICLE 2 - Commandes

2.1 – Inscription

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse mail : contact@protection-civile.org, sur notre site www.protection-civile.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 14 Rue Scandicci, Tour ESSOR - 93500 Pantin.

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

2.2 Formalisation, documents contractuels

Les informations contractuelles sont exclusivement données en langue française, les prix sont exprimés en euros. Le Client effectue sa demande de prestation au travers d'un formulaire disponible en ligne sur le site internet du Prestataire ou fourni directement par ce dernier.

A chaque demande d'un Client, dans la mesure où il est en capacité d'y répondre favorablement, le Prestataire fournit au Client une offre comprenant un devis et une convention. Sauf mention contraire apposée sur le devis, cette offre est valable quinze jours francs.

La commande du Client est réputée valide et définitive dès lors :

- Qu'il a retourné au Prestataire le devis et la convention précédemment transmis, portant la mention « bon pour accord », signés par lui et accompagné, le cas échéant, du règlement de l'acompte demandé sur le devis conformément à l'article 2.4 ci-dessous,
- Que le Prestataire ait accusé réception de ces documents et qu'il confirme qu'il accepte de satisfaire la commande.

2.3 – Annulation - Remplacement

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courriel ou email) à la FNPC et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer la FNPC par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse : contact@protection-civile.org, reçu au plus tard dix [10] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de dix [10] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité à la FNPC.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

ARTICLE 2 bis – Cas particulier de la vente en ligne

Les actions figurant dans la boutique en ligne peuvent être payées en ligne à l'aide du module de paiement carte bancaire. L'internaute peut donc procéder au règlement dès lors qu'il dispose d'une carte de paiement (CB, Visa, Mastercard, E-Carte-Bleue). Pour ce faire, il sélectionne son(s) produit(s) qu'il ajoute dans son panier, se connecte à son compte personnel puis suit la procédure d'achat. Dès validation du paiement, un récapitulatif de commande valant contrat de formation et facture sera adressé à l'acheteur de l'action de formation.

Au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant. A l'issue de chaque formation, une attestation de fin de formation est remise au stagiaire (envoyée pour la FOAD). L'acheteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours (délai franc) lié à la vente à distance.

ARTICLE 3 – Tarifs

Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition. Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation. Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus. Les tarifs s'entendent nets. La TVA n'est pas applicable.

Des factures sont émises correspondant aux prestations fournies et aux débours engagés par provision.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.Fédération Nationale de Protection Civile - Association régie par la loi de 1901 - Agréée de sécurité civile - Conventionnée avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé - Reconnue d'utilité publique

14 Rue Scandicci, Tour ESSOR - 93500 Pantin

Tél : 01 40 86 12 66 - Fax : 01 40 86 33 30

E-mail : contact@protection-civile.org

Site Internet : www.protection-civile.org

ARTICLE 4 – Conditions de règlement

4.1 – Délais de règlement

Le prix est exigible en totalité et comptant au plus tard le trentième (30ème) jour suivant la date figurant sur la facture émise par le Prestataire et comme indiqué sur celle-ci. En cas de versement d'un acompte à la commande, le solde du prix est exigible en totalité et comptant selon les mêmes conditions. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si la FNPC n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

4.2 Exclusion de l'escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire pour paiement comptant ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes conditions générales ou sur la facture émise par le Prestataire.

4.3 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressées à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 10 % (dix pour cent) du montant total du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable (article L441-10 du code de commerce) et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En tout état de cause les pénalités ne pourront être inférieures à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la commande.

En sus des pénalités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € (quarante euros) par créance, due au titre des frais de recouvrement.

4.5 Modalités pratiques

Le Client peut effectuer le règlement de ses factures :

- Par chèque bancaire ou postal rédigé en euros et libellé à l'ordre de la « Fédération Nationale de Protection Civile »,
- Par virement bancaire, les données du relevé d'identité bancaire du Prestataire figurant sur chaque facture émise au Client.

ARTICLE 5 – Droit de contrôle

LA FNPC se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue. Dans ce cadre, un remboursement intégral sera effectué.

La FNPC se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

La FNPC se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

ARTICLE 6 – Responsabilité du Prestataire

6.1 Engagements

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions de la convention. Pour ce faire, le Prestataire affectera à l'exécution des Prestations le personnel doté des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

6.2 Responsabilités – indemnités

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la FNPC ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la FNPC pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que la FNPC ne puisse être recherchée ou inquiétée.

ARTICLE 7 – Cas de force majeure

La responsabilité de la FNPC ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 8 – Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage :

- À fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit nécessaire pour le Prestataire d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- À prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires,
- À désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- À faire en sorte que les interlocuteurs clé et le correspondant soient présents et / ou disponibles tout au long de l'exécution des Prestations,
- À avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 9 – Droit de propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la FNPC ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de la FNPC ou de ses ayants droit.

ARTICLE 10 – Cas particulier de la formation à distance

Dans le cas des produits de formation à distance, le stagiaire recevra dès validation du paiement et après la période de rétractation de 7 jours (délai franc) un mail lui indiquant la démarche pour accéder à la plateforme de formation à distance ainsi que ses codes personnels pour se connecter. A la fin de la période définie dans la fiche action, les identifiants ne seront plus valides et le stagiaire ne pourra plus accéder à la plateforme.

ARTICLE 11 - Information et confidentialité

11.1 Obligations réciproques de confidentialité

Le Prestataire est assujéti à une obligation légale de secret professionnel et au secret médical.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les projets et le personnel de chacune des parties.

Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 5 (cinq) ans suivant le terme des Prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

11.2 Restrictions

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation,
- Sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- Sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,

11.3 Validité des modes de communication

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé, le Client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques (courriels) échangés avec le Prestataire et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

Le Client reconnaît et accepte :

- Que les parties puissent sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
- Qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques
- Que le Prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 12 - Indépendance

L'exécution des Prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et le Prestataire d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

ARTICLE 13 - Réclamations, droit applicable, tribunaux compétents

Toutes les réclamations ou contestations relatives aux ventes de services conclus par le Prestataire, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Elles feront l'objet d'un courrier recommandé avec avis de réception dans les 3 (trois) mois suivant la fin de la prestation contestée.

Tout litige fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente dans le département des Hauts de Seine.

ARTICLE 14 - Relation Clients

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut adresser un courrier au siège de la Fédération : Fédération nationale de Protection Civile, 107 quai du docteur Dervaux, 92600 Asnières-Sur-Seine, ou un courriel à contact@protection-civile.org

ARTICLE 15 - Acceptation du Client

Les présentes conditions générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ARTICLE 16 – Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la FNPC.

Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL le 10/07/2013 (N°1686216V0). Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : la Fédération Nationale de Protection Civile au 14 Rue Scandicci, Tour ESSOR - 93500 Pantin ou par téléphone au 0140861266. Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires à des fins de prospections. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

ARTICLE 17 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Conformément à l'article 6.1.c du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'impression de votre diplôme et de votre facture.

Les destinataires de ces données sont nos services internes en charge de la gestion administrative.

La durée de conservation des données est de 30 ans

Résultant d'une obligation légale, la fourniture de vos données personnelles est obligatoire pour le traitement de votre demande.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à notre Délégué à la Protection des Données via l'adresse mail : donnees.personnelles@protection-civile.org ou par courrier à l'adresse suivante :

Protection Civile

Délégué à la Protection des Données

14 Rue Scandicci, Tour ESSOR

93500 Pantin

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

LA PROTECTION CIVILE PARTOUT EN FRANCE

POURQUOI CHOISIR LA PROTECTION CIVILE ?

La Protection Civile ne cesse de s'agrandir et compte dans ses rangs de nouveaux bénévoles chaque jour. Vous aussi, vous pouvez rejoindre la FNPC et vivre une aventure humaine et intense dictée par la solidarité. En effet, chaque compétence est la bienvenue dans la Protection Civile afin de métisser le tissu solidaire et de répondre aux différentes grandes actions menées, à savoir Aider, Secourir, Former.

« Devenir bénévole de la Protection Civile : plus qu'un engagement, c'est une aventure humaine ! »

COMMENT CONTACTER LA PROTECTION CIVILE ?

Pour contacter la Protection Civile proche de chez vous, obtenir plus des renseignements ou découvrir nos dates de formations : www.protection-civile.org.

Une difficulté, un renseignement, vous ne trouvez pas nos coordonnées sur notre site internet... ? Notre siège fédéral est à votre écoute : formation@protection-civile.org.



Fédération Nationale de la Protection Civile
Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin
www.protection-civile.org